



Foire aux questions

Quelle est la date de la JMZH ?

La Journée mondiale des zones humides est célébrée le 2 février, date anniversaire de la signature de la convention de Ramsar sur les zones humides le 2 février 1971.

En France, la célébration s'étend, en général, du week-end qui précède le 2 février à la fin du mois de février.

Quels sont les critères de labellisation des animations ?

Il n'y a que 2 critères obligatoires pour pouvoir prétendre à la labellisation d'un évènement :

- Parler – en bien – des zones humides
- Avoir lieu ans la période officiellement désignée

Quelles types d'animations est-il possible de proposer ?

Si les sorties nature sont majoritaires, il est possible de proposer une grande variété d'activités pendant la JMZH.

Conférences, projections de films, expositions, chantiers, spectacles, concours, etc. sont aussi des activités acceptées pour la JMZH.

Qui choisit le thème de la JMZH ?

Le thème de la Journée mondiale des zones humides est choisi par la Conférence des parties (COP) signataires de la convention de Ramsar.

C'est à l'occasion de cette COP qui se réunit tous les 3 ans, que le thème des 3 JMZH à venir sont discutés et adoptés.

Faut-il respecter le thème pour labelliser un événement ?

Non.

Le thème proposé au niveau mondial est facultatif. L'objectif principale de la JMZH est de parler des zones humides quel que soit le sujet abordé.

Quelles sont les ressources mises à disposition des organisateurs d'animation ?

Chaque année, un logo et une affiche sont proposés par la convention de Ramsar. Ces éléments graphiques sont en général accompagnés d'éléments de langages et d'infographies traitant du thème annuel.

La coordination nationale de la JMZH en France a également développé de nombreux outils et visuels qui sont mis à disposition de tout organisateur d'évènement sur le site www.zones-humides.org/

Vous avez d'autres questions ? Ecrivez à : jmzh@ramsarfrance.fr

Ou [contactez votre Pôle-relais zones humides référent](#)



Pourquoi organiser une animation pendant la JMZH ?

Parler des zones humides et de vos actions

La JMZH est l'occasion de communiquer sur les zones humides et les enjeux qui y sont attachés à des publics très variés.

La JMZH est l'occasion de valoriser vos actions en faveur des zones humides auprès de la population du territoire ou de certains acteurs (élus, professionnels, etc.).

S'inscrire dans une dynamique nationale forte

La France est « championne du monde » de la JMZH. La moitié des événements recensés dans le monde sont organisés en France. En organisant un événement pendant la JMZH, vous participez vous aussi à cette dynamique nationale, reconnue à l'international.

Des formats d'animation peu contraignants

Une grande variété de format d'événements est proposée chaque année, de la sortie sur le terrain à la conférence en passant par les chantiers ou les expositions. Vos actions habituelles sont donc susceptibles de recevoir une labellisation pour la JMZH à deux conditions : parler de zones humides et avoir lieu pendant la période de la JMZH.

Vous n'êtes pas seuls

Si vous manquez d'inspiration, de nombreuses ressources sont élaborées et mises à disposition par tous les acteurs français qui travaillent à la préservation des milieux humides pour vous permettre d'organiser vos propres événements et vous accompagner.

Toutes les informations sur la JMZH sont sur :

www.zones-humies.org/journee-mondiale-zones-humides